

# Les mécanismes d'évitement fiscal, leurs impacts sur le consentement à l'impôt et la cohésion sociale

## Déclaration du groupe de l'UNSA

L'évitement fiscal est souvent assimilé à la fraude fiscale et pourtant il s'agit de deux notions différentes.

La fraude lorsqu'elle est détectée, est caractérisée, traitée et sanctionnée.

Par contre, les frontières de l'évitement fiscal sont moins visibles car la législation fiscale permet un certain nombre de comportement tout à fait en adéquation avec les différentes lois de finances. Là où le risque de basculement existe, c'est lorsque la stratégie et le comportement des entreprises ou même des particuliers sont de nature à contourner la législation pour éviter la charge d'impôt; c'est ce qu'on appelle l'optimisation fiscale.

Beaucoup de voix s'élèvent contre ce type d'attitude que l'on peut qualifier de dérive donnant l'impression d'échapper à l'impôt alors que ce dernier est un outil de cohésion sociale, de redistribution et de biens et services publics pour l'ensemble des citoyens d'un pays. C'est ce qui devrait fonder le consentement à l'impôt tant pour le citoyen que pour les entreprises. Mais c'est aussi ce que le législateur devrait comprendre en cessant de multiplier les dérogations et les exceptions. Il doit également en mesurer les impacts cumulés des différentes mesures.

Étant de plus en plus dans une économie mondialisée, la fiscalité dépasse les frontières de l'hexagone aussi il est nécessaire de la repenser au-delà, notamment au niveau européen. En effet, Les partenaires économiques et commerciaux de la France sont principalement au sein de l'Union Européenne. L'absence de coordination et d'harmonisation fiscale conduit à des distorsions de concurrence. Lorsqu'un État membre de l'Union fait du moins disant fiscal, c'est l'ensemble de l'Union qui s'appauvrit d'une part par des recettes budgétaires plus faibles et, d'autre part, par des transferts de production et une dégradation de l'emploi.

Pour l'UNSA, des moyens de contrôles et d'échanges européens et internationaux doivent être mis en place sous l'égide d'une autorité supranationale garantissant les libertés individuelles.

L'UNSA estime qu'affirmer que les pratiques fiscales font partie de la responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise, nécessite d'améliorer le dialogue social dans l'entreprise.

Pour cela, les IRP et les administrateurs salariés doivent avoir l'information sur les flux financiers et juridiques de l'entreprise, de ses filiales et de sa holding afin d'apprécier la stratégie en matière

fiscale. Ce chantier intéressant nécessitera des moyens afin que les représentants des personnels puissent bénéficier de l'assistance d'un expert à la hauteur des enjeux.

L'UNSA a voté l'avis.